



COMPTE - RENDU

**FO** la force syndicale **DGFIP**

Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

CTR du 20 mai 2014

## FUSION, EFFUSION, CONFUSION...

Un Comité Technique de Réseau, qui était initialement annoncé comme consacré au régime indemnitaire et au contrôle fiscal, s'est tenu le 20 mai 2014, jusqu'à 20 heures, sous trois présidences différentes, au fur et à mesure de l'avancement de la journée et du déroulement des travaux.

La réunion a été ouverte par le Directeur Général qui en a assuré la présidence toute la matinée.

Plusieurs points étaient inscrits à l'ordre du jour : fusion des 2 DIRCOFI d'Ile-de-France en une seule, désignation du comptable chargé des opérations liées à la mise en place du timbre dématérialisé, bilan de l'expérimentation des pôles de contrôle des revenus du patrimoine, modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire, projet d'arrêté modificatif de l'arrêté de création du SCN Impôts service en vue d'une expérimentation d'un centre de contact téléphonique.

TROIS PRÉSIDENTS  
SINON RIEN

Les 4 organisations syndicales représentées au CTR avaient unanimement demandé une inversion de l'ordre du jour afin que les questions relatives au régime indemnitaire puissent être traitées le matin en présence du Directeur Général.

Le Directeur Général s'est obstiné sur l'ordre du jour tel que prévu et a néanmoins procédé à des annonces sur le régime indemnitaire en réponse aux déclarations liminaires.

Après avoir confirmé son prochain départ à la Direction Générale du Trésor, prévu fin juin, il a affirmé sa fierté d'avoir été le Directeur Général des

Finances publiques et rendu hommage à l'ensemble des agents pour leur conscience professionnelle et leurs facultés d'adaptation, tout en nous assurant qu'il avait en tous lieux défendus l'image et les services de la DGFIP.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP**, qui n'a jamais partagé la conception directoriale sur la défense des services, fut d'ailleurs confortée dans son analyse par la suite des travaux, notamment l'après-midi.

PLUSIEURS DÉCISIONS  
SUR L'INDEMNITAIRE

S'agissant des arbitrages attendus depuis des mois en matière de régime indemnitaire, le Directeur Général a annoncé en séance :

- l'alignement du régime des inspecteurs affectés en direction (DRFiP, DDFiP) sur l'actuel régime des inspecteurs issus de la filière fiscale. Ce dispositif concerne aussi bien les inspecteurs issus de la filière gestion publique que les futurs affectés.

- le transfert des IFDD vers l'ACF sans perte de pouvoir d'achat par le biais d'un ACF dite de transposition

- et enfin, pour les personnels qui subiraient malgré tout une perte financière, la mise en place d'une garantie de maintien de rémunération (GMR) à titre personnel. Cette garantie ne serait pas réduite lors des avancements d'échelon et en cas de mutation sans changement de fonction. Seules les mutations fonctionnelles et les promotions de corps aboutiraient à une suppression de cette garantie.

La délégation **F.O.-DGFIP** a pris acte de ces arbitrages favorables du Directeur Général, tout en lui faisant part de sa colère sur l'absence de reconnaissance indemnitaire de la fonction d'adjoint en poste comptable.

**F.O.-DGFIP**, qui porte cette revendication depuis des années, a insisté lors des GT pour que cette valorisation soit à la hauteur des contraintes et de l'implication de ces collègues et qu'elle se traduise par un régime indemnitaire similaire à celui des inspecteurs affectés en direction.

La suite des échanges sur le régime indemnitaire s'est malheureusement déroulée en toute fin de réunion sous la présidence de M. PERRIN, Chef du service des Ressources humaines.

Au vu de quoi, **F.O.-DGFIP** a exprimé sa désapprobation de voir ces questions, importantes pour tous les agents, évoquées si tardivement dans la journée.

En effet, les équipes du bureau RH-1A dont le travail et le professionnalisme sur les questions indemnitaires ont été unanimement reconnus par l'ensemble des représentants des personnels, ont été ainsi contraintes d'assister à la totalité de la réunion y compris sur des sujets qui ne les concernaient pas.

En matière de respect des conditions de travail des personnels on peut mieux faire.

En outre, discuter de ces questions sensibles entre 18 et 20 heures ne favorise ni la sérénité des échanges ni l'acuité de l'écoute.

L'ART SUBLIL DE FAIRE  
PERDURER LES INJUSTICES

**F.O.-DGFIP** est néanmoins revenu sur le régime des adjoints en poste comptable et a obtenu que ce sujet soit discuté à nouveau à partir de septembre pour 2015.

La délégation a également demandé des précisions sur les bénéficiaires de l'ACF, transposition en termes de compensation de la sortie des IFDD.

Pour l'Administration, elle ne concernera que les personnels qui les perçoivent actuellement. En d'autres termes, les futurs affectés sur les fonctions y ouvrant droit aujourd'hui ne percevront pas cette ACF.

Notre administration possède l'art, développé au plus haut point, de faire perdurer les usines à gaz et

les injustices. **F.O.-DGFIP** a vivement dénoncé cette situation qui va aboutir à reproduire l'actuelle inégalité de traitement des inspecteurs affectés en direction pour d'autres populations : exercer les mêmes fonctions au même endroit et ne pas percevoir le même niveau de rémunération.

En matière de garantie de maintien de rémunération, notre délégation a exprimé sa satisfaction de voir aboutir une revendication que le syndicat porte depuis le début des discussions.

Lors du GT du 12 mai, M. PERRIN, suite à la demande de Solidaires, avait admis l'idée d'une garantie ne diminuant qu'à compter du 3<sup>ème</sup> échelon suivant sa mise en place.

En séance, nous avons pris acte de cette avancée mais indiqué que nous persistions à exiger une garantie personnelle et sans diminution programmée sauf en cas de promotion de corps ou de mutation fonctionnelle.

Les dates de basculement dans le régime fusionné sont programmées :

- Au 1<sup>er</sup> juillet pour les personnels de catégorie B et C

- Au 1<sup>er</sup> septembre pour les personnels de catégorie A et A+ (avec la paye d'octobre avec rappel sur septembre).

DIRCOFI IDF : UNE FUSION  
QUI NE CHANGE RIEN,  
À QUOI ÇA SERT ?

Après les annonces indemnitaires, le Directeur Général a abordé la fusion des deux DIRCOFI d'Ile-de-France.

La délégation **F.O.-DGFIP**, qui avait déjà clairement exprimé son désaccord dans la déclaration liminaire, s'est inquiété des garanties des personnels.

Comment, en effet, imaginer que, dès lors que leurs compétences seraient étendues à l'ensemble de la région, une garantie d'affectation sur Ile-de-France Ouest ou Ile-de-France Est, protégerait les agents de déplacements contraints dans le cadre des vérifications qu'ils seraient amenés à conduire.

**F.O.-DGFIP** a donc émis un vote négatif, considérant que ce changement ne se justifiait pas, position confortée dans la mesure où le Directeur Général affirmait que cela ne changerait rien. L'ensemble

des représentants du personnel ont ainsi émis un vote unanime contre, ce qui impose une nouvelle convocation du CTR.

À la reprise de l'après-midi, c'est M. BOURGES, Directeur Général adjoint, qui assurait la présidence de la séance où ont été abordés le bilan de l'expérimentation des pôles de contrôle des revenus/patrimoine, la mise en place du timbre fiscal dématérialisé et l'expérimentation d'un point de contact téléphonique adossé au CIS.

## CONTRÔLE CORRÉLÉ REVENU/PATRIMOINE : GÉNÉRALISATION À RISQUES

A l'issue de l'expérimentation des pôles de contrôle des revenus/patrimoine débutée en janvier 2013, la Direction Générale envisage leur généralisation au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Pour mémoire, les pôles assureront :

- Le contrôle de tous les DFE hors compétence DNVSF,
- Le contrôle ISF et y compris la gestion hors dépôt des déclarations,
- Le contrôle des infra DFE et le CSP d'initiative complexe,
- Le contrôle des déclarations de successions et de donation,
- Le contrôle des prix et valeurs,
- La surveillance des régimes de faveur des particuliers et les rescrits.

La Direction Générale entend laisser aux directions locales une souplesse autour de 3 schémas d'organisation selon les caractéristiques du tissu fiscal.

Les affectations nationales seront prononcées « fiscalité immobilière » ou « contrôle » pour les inspecteurs, « fiscalité personnelle » pour les contrôleurs et « fiscalité » pour les agents. Les agents ayant participé aux expérimentations bénéficieront d'une priorité sur leur poste.

Pour les trois schémas, les pôles pourront constituer une structure à résidence unique, autorisant pour l'administration « une mutualisation et un partage de connaissance ».

Ce qui laisse penser à **F.O.-DGFIP** que l'absence de polyvalence affichée par la Direction Générale est un leurre déjà parfois, ici ou là, remis en cause.

Il existe une réelle inquiétude des agents exerçant actuellement ces missions. Pour **F.O.-DGFIP**, l'élaboration de protocoles clairs définissant les limites de compétence entre les différents services et postes est indispensable (gestion, PCE, BDV, SPFEnregistrement ...).

Eu égard à la forte technicité requise pour exercer ces missions, une formation professionnelle renforcée et adaptée doit, pour le Syndicat, être mise en place.

Pour **F.O.-DGFIP**, qu'une réflexion sur le contrôle des dossiers complexes et l'approche patrimoniale soit engagée n'a rien d'absurde. Il ne faut cependant pas que cela soit au détriment des autres services de contrôle et de programmation.

Nous dénonçons le risque de l'érosion de la technicité de la mission FI, comme cela a été clairement le cas pour la mission foncière au travers de CDI-CDIF et SIP-CDIF. **F.O.-DGFIP** continue de s'opposer au démantèlement des services de la fiscalité immobilière.

**F.O.-DGFIP** dénonce à nouveau une concentration des services, la réduction du maillage territorial et la conséquence de rupture avec la proximité avec les usagers.

## UNANIMITÉ CONTRE LA DÉMATÉRIALISATION

S'agissant de la dématérialisation du timbre fiscal, la Direction Générale proposait de désigner un comptable unique et d'en confier la gestion à la DRFiP d'Ille-et-Vilaine, compte tenu des compétences acquises à la Trésorerie Amendes Radar.

En dehors du fait que seule la suppression pure et simple du timbre et son remplacement par une taxe seraient une vraie simplification de service, cette décision est surtout dictée par le souci d'économiser 50 millions d'euros par an, selon le CIMAP, et aboutit à une suppression de mission dans les SIE et les trésoreries.

Trois canaux seraient mis en place : un site Internet à destination du public, les guichets DGFIP et les buralistes via les applications PAI et PVA.

Le site Internet est en cours de construction, et les applications dédiées en cours d'extension fonctionnelle, le tout dans l'optique d'une mise en place du timbre dématérialisé pour les passeports en octobre 2014 et d'une suppression de la totalité des timbres mobiles à l'horizon 2017.

**F.O.-DGFIP** a fait valoir d'une part que le niveau d'impréparation risquait de dégrader les conditions de travail des personnels et que d'autre part se poserait le problème du suivi de proximité pour les buralistes en cas de difficulté.

En conséquence, la délégation **F.O.-DGFIP** a voté contre, comme les autres délégations du CTR.

## POINT DE CONTACT ET AVEU D'ÉCHEC

Le dernier point à l'ordre du jour concernait l'expérimentation d'un point de contact téléphonique adossé au CIS de Rouen devant gérer pour le compte des SIP et trésoreries en charge du recouvrement de l'impôt implantés dans le département de l'Oise, les appels téléphoniques et les réponses aux courriels.

Cette proposition du Directeur Général est un aveu d'échec de la fusion. En effet, alors même que les agents ont subi des changements importants de leur quotidien, que certains ont vu bouleverser leurs règles de gestion et que tous ont fourni des efforts d'adaptation sans cesse renouvelés avec une rare conscience professionnelle, la DGFIP se révèle incapable d'assurer correctement l'accueil du public.

À cet égard, le préambule de l'exposé des motifs est très révélateur : « Dans le cadre de la démarche stratégique, la DGFIP souhaite pouvoir maîtriser les flux d'accueil physique et orienter progressivement les usagers vers une utilisation plus fréquente de l'ensemble des services à distance ».

Faute d'avoir implanté les emplois en nombre suffisant pour exercer correctement ses missions, la DGFIP use et abuse d'expédients considérant qu'à force de décourager l'usager de venir à ses guichets, il n'y viendra plus.

Alors que la fusion a été vendue aux personnels pour « replacer l'usager centre de nos préoccupations » et lui offrir l'IFU (Interlocuteur Fiscal Unique), cet interlocuteur s'éloigne de plus en plus du contribuable.

Il y aura bien un interlocuteur fiscal unique mais loin..., et au train où vont les choses peut être un seul par département.

La délégation **F.O.-DGFIP** a rappelé sa conception du service public républicain de proximité, facteur de lien et de cohésion sociale.

**Retrouvez la déclaration liminaire  
sur le site web national** 

## TOUT ÇA POUR ÇA

Ce n'est pas tant d'accueillir beaucoup de public qui exaspère les collègues, c'est de le faire dans d'aussi mauvaises conditions.

À cet égard, l'annonce de l'attribution de la prime d'accueil, l'avant-veille de la grève du 15 mai dernier, alors même que le périmètre et le montant n'avaient pas été totalement cadrés en GT, n'a rien résolu. La réunion prochaine d'un GT à notre demande devrait permettre de discuter du périmètre des bénéficiaires et pourquoi pas de son montant.

Enfin, la délégation est revenue sur les efforts consentis par les personnels dans le cadre de la fusion, exprimant leur amertume et leur colère devant une administration qui de recul en recul et de suppressions d'emplois en suppression d'emplois n'assume plus ce pour quoi elle a été créée : « Tout ça pour ça ».

Les représentants **F.O.-DGFIP** ont émis un vote négatif sur cette proposition

Dans le déroulement de ce CTR, ce fut le moment qu'a choisi le Directeur Général Adjoint pour s'éclipser avec ses équipes, laissant terminer ce CTR dans une formation groupe de travail RH.

Ce Comité Technique, qui devait être consacré uniquement au régime indemnitaire et au contrôle fiscal, a évoqué tout autre chose.

Les discussions sur les points inscrits à l'ordre du jour dont un seul concernait la sphère du contrôle, et encore seulement en termes de restructuration, se sont éternisées, la Direction Générale mettant son point d'honneur à tenter d'obtenir des votes positifs.

D'autres groupes de travail auront lieu sur le régime indemnitaire, plusieurs points restant encore à éclaircir et un CTR sera (enfin) consacré au contrôle fiscal à la rentrée.

Néanmoins, par la méthode de gestion de ce CT, le Directeur Général a apporté une nouvelle preuve, s'il en fallait une, que les questions touchant directement les personnels ne constituait pas sa préoccupation principale.

## LA DGFIP DE LA REVUE ?

Enfin, le Directeur Général, en réponse au rappel de notre opposition à la démarche stratégique et à nos questions relatives au passage en revue de l'ensemble des missions de l'Etat programmé par le Gouvernement nous a dit : « N'ayez pas peur, dans la mesure où la démarche stratégique a validé l'ensemble des réformes, il n'y a rien à craindre ». C'est dire si nous pouvons être en effet rassurés !